

## ORDRE DU JOUR DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DU 16 JUILLET 2020 - Réunion extraordinaire

### 14h - Visio-conférence (TEAMS)

---

- 14h00 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 20 mai 2020 (5 minutes)
- 14h05 2. Information et consultation sur le projet de règlement intérieur de l'IRSN (60 minutes - Présentation par Madame Justine RAOULT, Madame Julie BRIARD et Monsieur Jean-Louis DAUX) Cet avis est reporté au CSE du 17 septembre 2020
- 15h05 3. Information et consultation sur le projet d'interventions de salariés (PSE-ENV/SRTE/LRC Cherbourg, PSE-Env/SEREN/BERAP et PSE-Santé/SESUC/BMCA) envisagées en horaires décalés et de nuit dans le cadre d'expérimentations de terrain au SIRTA (Palaiseau) (30 minutes - Présentation par Monsieur Denis MARO, Monsieur Didier HEBERT et Madame Justine RAOULT)
- 15h35 4. Information relative à l'avancement du projet CABRI (40 minutes - Présentation par Monsieur Patrice GIORDANO et Monsieur Patrice BUESO)
- 16h15 5. Information consultation relative au projet de décision unilatérale relative à la NAO 2020 (20 minutes - présentation par Madame Christine THARAUD)
- 16h35 6. Point d'information relatif au COVID-19 (30 minutes)
- 17h05 7. Questions diverses

Le Président du CSE  
Jean-Christophe NIEL



Le Secrétaire du CSE  
Philippe BOURACHOT





## **Avis du CSE relatif aux interventions de salariés envisagées en horaires décalés et de nuit à PSE-ENV/SRTE/LRC Cherbourg**

Le CSE, réuni le 16 juillet, a examiné les documents remis par la Direction et écouté les informations complémentaires fournies par Denis Maro, chef du Laboratoire de Radioécologie de Cherbourg (LRC), Didier Hebert, technicien dans ce laboratoire et Justine Raoult, chargée de la réglementation (SG/SCARP). Le CSE a pris connaissance du rapport de la CSSCT qui a été informée sur ce sujet le 01 juillet 2020.

Le projet concerne l'intervention en horaires décalés et de nuit de salariés de l'Institut basés à Cherbourg (PSE-Env/SRTE/LRC) et à Fontenay-aux-Roses (PSE-Env/SEREN/BERAP et PSE-Santé/SESUC/BMCA), envisagée dans le cadre d'expérimentations de terrain au SIRTa (Palaiseau).

Les objectifs de ces expérimentations sont :

- de faire progresser la connaissance et la compréhension des mécanismes qui pilotent la dispersion atmosphérique en situation de vent faible (< 2 m/s), et plus particulièrement des situations de vent calme (< 0,5 m/s) ;
- d'acquérir une base de données complète (dispersion, météorologie, turbulence, type de surface) pour contraindre la modélisation ;
- de se focaliser plus spécifiquement sur le milieu bâti.

Il est prévu de réaliser des campagnes d'expérimentations qui serviront pour une thèse en 2021 et qui sera co-encadrée par l'IRSN et par le CEREa (Centre d'Enseignement et de Recherche en Environnement Atmosphérique, Laboratoire Commun École des Ponts ParisTech - EDF R&D) et co-financée par IRSN/EDF (210 k€ financé).

Les campagnes se feront sur le site SIRTa : Site Instrumental de Recherche par Télédétection Atmosphérique, Observatoire atmosphérique situé à Palaiseau (Ecole polytechnique).

Il est prévu 2 semaines de campagnes d'essais par an pendant 4 ans (2020-2023).

La justification des horaires décalés de nuit est rendue nécessaire par les conditions recherchées d'expérimentation avec des vents inférieurs à 2 m/s. Ces conditions de vent sont majoritairement observées en continu entre 22 h et 4 h du matin pendant les mois de juin, juillet et août.

Le CSE note que le projet de planning est élaboré dans le respect :

- des durées maximales quotidienne et hebdomadaire de travail ;
- de 11 heures consécutives quotidiennes de repos ;
- de 35 heures consécutives hebdomadaires de repos.

Le temps de travail effectif hebdomadaire sera de 45 heures. Les heures réalisées au-delà de 39 h 50 mn, seront majorées à hauteur de 25 % en repos ou, à titre dérogatoire pour les salariés non-cadres, en paiement. (art. 3-202 de l'accord relatif aux conditions générales d'emploi).

**Les compensations de travail de nuit et de travail le samedi respectent les articles 3-202 et 203 de l'accord relatif aux conditions générales d'emploi. De même, pour les salariés du BERAP et BMCA participant éventuellement aux campagnes, les compensations seront appliquées.**

Avis du CSE relatif aux interventions de salariés envisagées en horaires décalés et de nuit à PSE-ENV/SRTE/LRC Cherbourg



Le CSE note que les conditions d'organisation des campagnes d'essais sont satisfaisantes avec l'utilisation de deux véhicules, type Master Renault, contenant le matériel pour effectuer les campagnes expérimentales et un véhicule de location pour les déplacements sur place, avec des temps de pauses prévus lors des périodes de conduite. Quatre salariés du LRC seront impliqués dans les campagnes d'essais.

Il est prévu pour l'année 2020 deux campagnes :

- du 20 au 25 juillet. Pour cette campagne, les horaires effectués seront uniquement de jour afin de vérifier *in situ* la pertinence du dispositif prévu ;
- du 7 au 13 septembre ou du 21 au 26 septembre. Cette campagne expérimentale avec du travail de nuit est planifiée en septembre afin de rester dans la période estivale (situations de vents faibles potentielles) et pendant la semaine qui présentera des prévisions météorologiques favorables.

Les salariés du LRC seront en mission et devront saisir leurs heures supplémentaires dans le portail « Espace perso » lors de leur retour de mission.

Pour les salariés de Fontenay, leurs journées (heures de jour) seront neutralisées dans le portail afin qu'ils puissent participer aux campagnes d'expérimentation (heures de nuit).

Le CSE appuie les demandes de la CSSCT pour :

- autoriser le déplaçonnement des frais éventuels d'hébergement et de repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner et collation de nuit) s'ils venaient à dépasser légèrement le forfait IRSN.
- Informer les salariés sur les modalités pratiques de déclaration des heures sur le portail.

Le CSE note en séance que chaque salarié disposera d'un kit COVID suffisant pour l'intervention. Chaque véhicule sera également équipé de matériel Covid.

En conclusion, le CSE émet un avis favorable sur le projet d'intervention en horaire décalé et de nuit des salariés de PSN-ENV/SRTE/LRC et des éventuelles interventions du PSE-ENV/SEREN/BERAP et PSE-Santé/SESUC/BMCA.



## **Avis du CSE relatif au projet de décision unilatérale NAO 2020**

Le CSE, réuni le 16 juillet, a examiné les documents remis par la Direction et écouté les informations complémentaires fournies en séance.

Le CSE note qu'il a obtenu en document préparatoire le projet de décision unilatérale reprenant les éléments de l'accord minoritaire négocié avec les organisations syndicales représentatives et sur lequel elles se sont prononcées sans parvenir à établir une majorité.

Le CSE note en séance que la Direction entend mettre en œuvre de façon unilatérale les dispositions de ce projet d'accord.

Le CSE souligne qu'aucun accord n'a pu obtenir la majorité essentiellement du fait de l'absence de prise en compte de la demande d'une mesure d'augmentation générale, initialement formulée indépendamment par les trois organisations syndicales représentatives. Le CSE soutient la demande initiale des organisations syndicales de ne pas se limiter à des mesures individuelles et de valoriser également le collectif de travail. Par ailleurs, le CSE considère que les augmentations générales de salaire, outre la reconnaissance d'un collectif de travail, doivent permettre de compenser partiellement les évolutions continues du coût de la vie afin qu'aucun salarié de l'Institut ne soit pénalisé dans un contexte de mesures d'augmentations individuelles faibles et, qui plus est, soumises à une règle de sélectivité.

Le CSE constate la mise en place de primes objectivées pour l'année 2020, mesure inédite à l'Institut. Il demande que cette mesure ne soit pas renouvelée les années à venir considérant le système de prime exceptionnelle à l'Institut comme suffisant.

Par conséquent, le CSE émet un avis défavorable au projet de décision unilatérale de la direction concernant la NAO 2020.